



Attestation de réussite à l'épreuve aquatique de sauvegarde individuelle

Attestation délivrée, pour faire valoir ce que de droit, à :

Nom du JSP : Prénom :
Né(e) le :/...../..... A :
Section de JSP de :

A parcouru la distance de 50 mètres à la piscine de :
Départ : Sauté Plongé

Par :

Nom : Prénom :
Maître-nageur sauveteur, titulaire du diplôme : BEESAN BNSSA
Numéro :
Fait à :
Le :

Critères de validation : Départs ; sauté ou plongé. Nager 50 mètres sans s'arrêter et sans s'aider ou se faire aider, sortir de l'eau sans utiliser d'équipement.

Signature et cachet de l'établissement